



## **BUDGET PRIMITIF 2018**

### **NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2018**

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2018.

## I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice.
- Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

## II/ Les contraintes budgétaires :

En 2018, la DGF connaît une légère baisse - 3 262 € par rapport à 2017.

### Evolution DGF perçue par la CCQB entre 2014 et 2018 :

2014	2015	2016	2017	2018
760 127 €	673 720 €	586 993 €	536 878 €	533 616 €
	Soit - 86 407 € (-11,37%)	soit - 86 727 € (-12.87%)	Soit - 50 115 € (-8.54 %)	Soit - 3 262 € (- 0.6 %)

Soit une baisse d'environ 29.8 % entre 2014 et 2018.

## III/ La fiscalité :

En commission finances, un débat s'est instauré sur la politique fiscale à mener au sein de la CCQB.

Compte tenu des perspectives à venir en matière d'investissements lourds et afin de préserver les capacités de financement de ces projets, il vous est proposé d'augmenter la fiscalité de 2.044 %, répartie sur les 4 taxes, soit une augmentation de 36 000 € du produit fiscal attendu.

Cette proposition ne remet pas en cause, bien au contraire, les principes de base de la gestion des deniers publics : rigueur dans l'évaluation budgétaire et recherche d'une gestion optimale des différentes structures qui composent notre collectivité.

Les propositions suivantes seront soumises au vote :

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	9.11 %	9.30 %
Taxe foncière bâti	8.10 %	8.27 %
Taxe foncière non bâti	65.10 %	66.43 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16.44 %	16.78 %
Fiscalité professionnelle de zone	27.72 %	27.72 % ( <i>taux maximum dérogatoire</i> )

- **Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes du Quercy Blanc a pris en charge la gestion des zones d'activités existantes de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie et de Montcuq-en-Quercy-Blanc.

Ce transfert de compétence a engendré des charges supplémentaires pour la communauté de communes et le conseil communautaire a délibéré en date du 27/09/2017 pour instaurer le régime de la fiscalité professionnelle de zone, en délimitant précisément le périmètre des zones d'activités économiques concernées par l'énumération des parcelles qui les composent. Ces parcelles sont situées sur les communes de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie section H et Montcuq-en-Quercy-Blanc section L.

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Le taux reste inchangé par rapport à l'année 2017 et par conséquent il est proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13.00 % pour 2018.

- **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

L'article 1530 *bis* du code général des impôts a permis au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

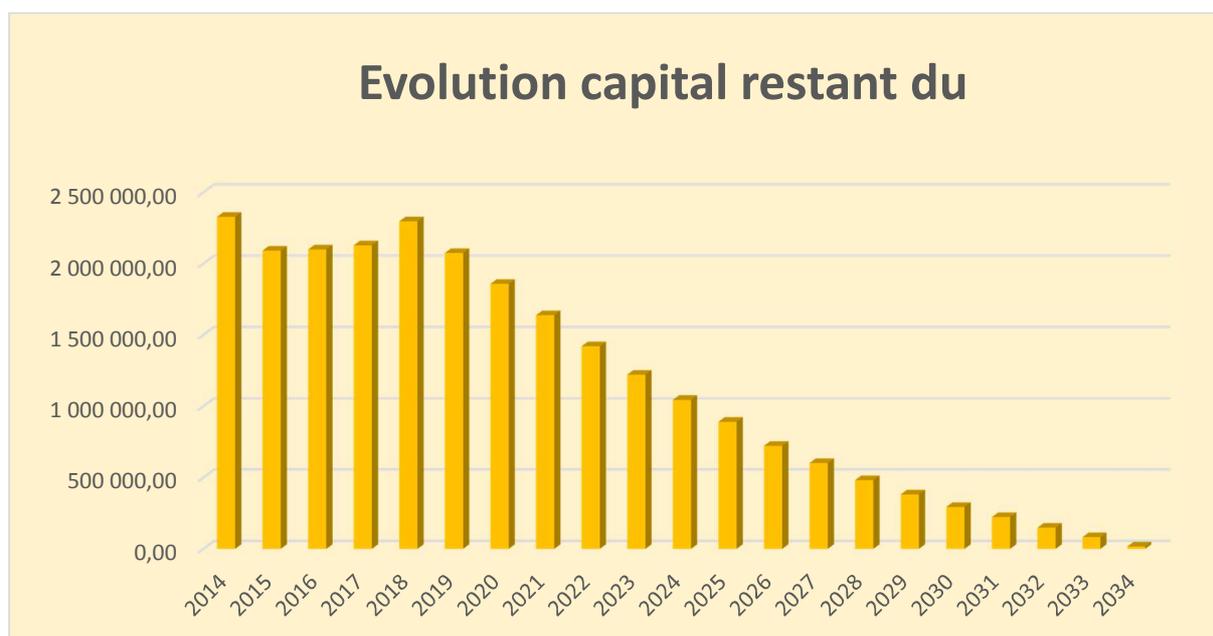
L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI entraînant des charges nouvelles pour la collectivité et faute de moyens nouveaux alloués par l'Etat, le conseil a délibéré en date du 12 février 2018 pour instituer cette taxe afin de faire face aux obligations dans ce domaine de la gestion de l'eau.

Le conseil communautaire devra ensuite délibérer pour déterminer le produit de cette taxe qui ne pourra être supérieur au coût réel d'exercice de cette compétence avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une application en 2019.

#### IV/ La dette :

L'analyse financière de la collectivité démontre un endettement maîtrisé et le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à 2 297 294.55 €.

Cette année afin de préserver sa capacité d'emprunt pour des investissements à venir, la communauté de communes propose de prévoir un seul nouvel emprunt.



#### Les emprunts prévus au budget 2018 :

- 125 000 € pour l'achat d'un camion polybenne 19 Tonnes.
- 50 000 € pour l'aménagement d'un local à archives au bâtiment Lagarde (déjà prévu au budget 2017).
- 40 000 € pour l'acquisition d'un lamier (report du budget 2017).

#### **V/ Les principaux investissements budgétisés pour 2018 = 2 322 922 € :**

- L'entretien de la voirie intercommunale : 769 000 €.
- Rénovation d'un bâtiment sur Montcuq-en-Quercy-Blanc pour y installer l'Office de Tourisme : 550 000 €.
- Achèvement de l'opération construction crèche intercommunale à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 280 150 €.
- Rénovation piscine intercommunale : 252 000 €
- Rénovation pont de Russac à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie : 155 772 € (déjà prévue au BP 2017)
- Achat d'un camion polybenne 19 Tonnes : 145 000 €.
- Achat d'un tractopelle : 55 000 €.
- Rénovation thermique – toiture et isolation locaux administratifs : 67 500 € (déjà prévue au BP 2017).
- Aménagement local archives – Bâtiment Lagarde : 48 500 € (déjà prévue au BP 2017).

## VI/ Ajustement autorisation de programme / crédit de paiement étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi):

L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

L'étude sur le PLUi est estimée à **216 000.00 € TTC** hors charges de personnel liées à l'embauche de la chargée de mission destinée à suivre cette opération (CDD à mi-temps).

Pour le budget 2018 et compte tenu qu'il n'y pas eu de dépenses réalisées en 2017, il est prévu d'actualiser et d'ajuster les crédits de paiement relatifs à cette opération par exercice de la manière suivante :

Crédit de paiement	Réalisées 2017	2018	2019	2020
Dépenses prévisionnelles	0.00 €	72 000.00 €	72 000.00 €	72 000.00 €

## VII/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2018	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	4 801 748 €	3 551 364 €	8 353 112 €
BA TRANSPORT REPAS	50 834 €	51 870 €	102 704 €
BA ZONE D'ACTIVITE	178 119 €	146 114 €	324 233 €
BA MAISON MEDICALE	42 019 €	57 293 €	99 312 €
BA ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU	12 502 €	40 159 €	52 661 €
BA TRANSPORT FUNERAIRE	19 435 €	7 060 €	26 495 €

### Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2017 :

#### Dépenses :

- Augmentation des dépenses à caractère général de 67 134 € soit + 5.15 % :  
Cette hausse est essentiellement dû à :
  - L'augmentation des charges liées à la nouvelle crèche de Montcuq-en-Quercy-Blanc et au transfert des bâtiments des crèches de Castelnau Montratier-Sainte

Alauzie et de Lhospitalet + 11 300 € (eau, électricité, chauffage, contrôles périodiques ...).

- L'augmentation de l'entretien du matériel roulant + 8 000 €.
- Le traitement des archives (devis de 12 600 €).
- La taxe sur les ordures ménagères (637) qui augmente de + 13 248 €.
- Augmentation des charges de personnel de 52 306 € soit + 5.24 % :  
Cette hausse est essentiellement dû à :
  - Plusieurs postes créés en cours d'année 2017 et qui sont cette année budgétisés sur 12 mois (coordinatrice Enfance-Jeunesse, Animatrice RAM, Chargée de mission PLUi).
  - Le remplacement d'un congé maternité.
  - L'évolution due au déroulement des carrières.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente de 67 880 € (+8.1 %), essentiellement dû au résultat comptable de l'exercice 2017.

#### Recettes :

- L'excédent antérieur reporté passe de 656 859 € à 718 436 € (soit + 61 577 €).
- Les produits des services restent stables.
- Le chapitre impôts et taxes connaît une hausse de 192 205 € (soit + 6.39 %) essentiellement due à :
  - L'augmentation des bases de Fiscalité Professionnelle de Zone.
  - L'augmentation en 2018 de 2.044 % des 4 taxes (TH, TFNB, TFB, et CFE).
  - La perception de la TASCOM + 17 651 €.
  - L'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères de + 13 248 € (liée à l'évolution des bases car le taux n'augmente pas par rapport à 2017).
- Le chapitre dotations et participations enregistre une hausse de 34 260 € (+ 4.79 %) essentiellement due à :

- Une hausse de la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance-jeunesse liée notamment à l'effort fait par la CCQB en matière d'animations pour les jeunes et au développement du Relais d'Assistantes Maternelles (+ 43 715 €).
- Cession d'engins et véhicules : du matériel a été mis en vente et la CCQB devrait enregistrer 56 000 € de recettes, ce qui permettra notamment de renouveler un tractopelle sans avoir recours à l'emprunt.

### Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2017 :

- BA zone d'activité : L'année 2017 n'a pas enregistrée de ventes de terrains mais 50 000 € de recettes devraient être enregistrées en 2018.
- BA transport des repas : En 2017 il a été prévu le renouvellement d'un des véhicules de portage des repas avec l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 27 200 € TTC. Cet achat a bénéficié d'une aide de l'Etat de 6000 € et d'une subvention TEPCV de 5 000 €. Le remplacement d'un second véhicule de portage de repas par un véhicule électrique, dans les mêmes conditions financières est prévu en 2018.
- BA transport funéraire : Ce budget cette année est consacré à la comptabilisation de la vente du véhicule et au paiement des dernières échéances d'emprunt. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté à hauteur de 17 382 €, il est proposé de le reverser au budget principal 2018 en recettes de fonctionnement.
- Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.

### **VIII/ Les principaux chiffres clés des dépenses par domaine d'intervention\* :**

*\*Ces montants ne comprennent pas les emprunts qui peuvent être liés à ces services.*

- **Le service technique - voirie en 2018 :**



Dont :

- Matériaux divers : 15 000 €
- Réparation engins : 50 000 €
- Ouvrages d'art : 2 592 €
- Matériel et outillage : 8 500 €
- Matériaux entretien voirie : 613 000 €
- Garde-corps : 3 000 €
- Signalisation : 9 000 €
- Logiciel voirie : 9 840 €
- Remplacement pneumatiques engins : 8 300 €

- Aménagement aires de propreté : 9 850 €
- Programme voirie 2018 : 156 000 €
- Achat tractopelle : 55 000 €
- Achat polybenne 19 T : 145 000 €
- Achat bacs benne : 7 000 €
- Véhicule léger service technique : 18 300 €
- Aménagement centre technique Montcuq : 19 500 €
- Rénovation Pont de Russac : 155 772 €
- Pont bascule St Matré : 10 500 €
- Carburants : 75 000 €
- Entretien matériel roulant : 58 000 €
- Vêtement de travail et EPI : 7 800 €
- Location hangars-garages et dépôt : 2 808 €
- Locations mobilières : 6 000 €
- Autres (contrat de prestation de service, petit équipement, entretien bâtiment...) : 38 330 €
- Charges de personnel : 603 760 €

- **L'enfance-Jeunesse en 2018:**

Dont :

- Fin construction crèche à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 280 150 €
- Projet construction crèche à Lhospitalet : 159 000 €
- Participation aux ALSH : 65 610 €
- Participation aux crèches : 121 462 €
- Travaux de rénovation crèches : 14 050€
- Clôture et abris en bois – RAM : 2 450 €
- Equipement et jeux d'éveil : 2 400 €
- Autres (eau, électricité, chauffage, spectacle, animations, collations, transport...) : 35 984 €
- Charges de personnel : 47 441 €

**Dépenses  
2018**

**728 547 €**

- **Le tourisme en 2018 :**

Dont :

- Rénovation bâtiment Office de Tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 550 000 €
- Réparation borne camping-car à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 2 000 €
- Subvention Office de Tourisme : 100 000 €
- Entretien chemins de randonnées : 11 000 €
- Signalétique d'information locale : 500 €
- Aménagement chemin de St Jacques de Compostelle : 86 000 €
- Signalisation randonnées : 1 800 €

**Dépenses  
2018**

**757 280 €**

- Autres (maintenance logiciel, collations, petit équipement...) : 5 980 €

- **L'urbanisme en 2018 :**



Dont :

- Etude PLUi en 2018 : 72 000 €
- Modification PLU communaux : 20 000 €
- Annonces et insertions dans la presse : 2 000 €
- Impression document d'urbanisme : 1 000 €
- Avocat conseil et commissaires enquêteurs = 5 000 €
- Extranet site internet : 1 150 €
- Charges de personnel : 26 725 €

- **La piscine intercommunale en 2018 :**



Dont :

- Rénovation ouverture saison piscine : 4 500 €
- Programme rénovation Piscine 2018 : 252 000 €
- Maintenance et entretien piscine : 13 600 €
- Autres (Electricité, analyses...) : 48 300 €
- Charges de personnel : 50 091 €

- **La médiathèque intercommunale en 2018:**



Dont :

- Rénovation chauffage : 4 200 €
- Mobilier : 400 €
- Informatique : 610 €
- Achat livres et CD : 7 600 €
- Animation médiathèque : 2 800 €
- Bibliothèque numérique BDP : 1 250 €
- Transport des écoles vers la médiathèque : 960 €
- Autres (eau, chauffage, petit équipement ...) : 8 650 €
- Charges de personnel : 75 618 €

Note synthétique du budget 2018 présentée à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, le 11/04/2018.